

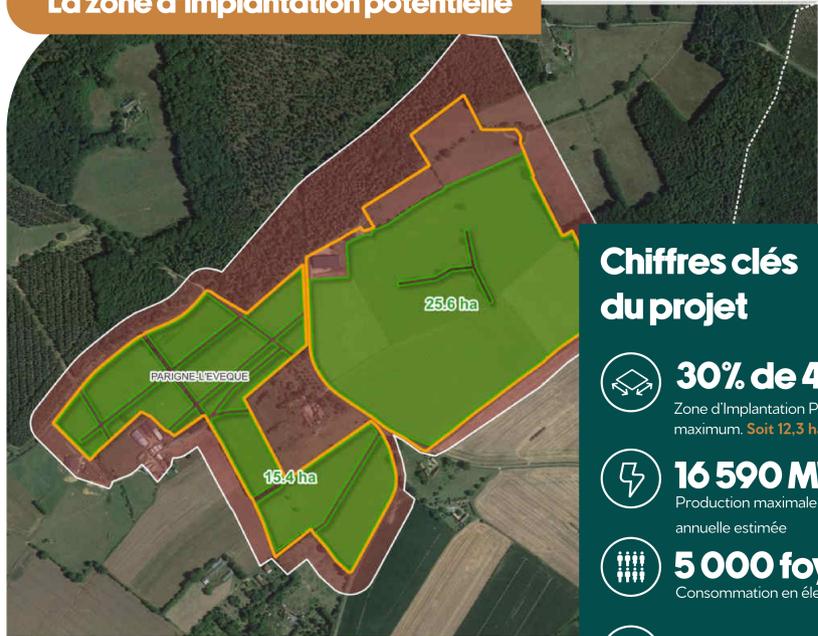
Le projet agrivoltaïque de Parigné-l'Évêque

Le projet en bref

Le projet agrivoltaïque sur votre commune est à l'étude depuis fin 2023. La zone d'étude identifiée se situe au Nord-Est de Parigné-l'Évêque.

Le projet agrivoltaïque bovin sera mené en partenariat avec deux exploitants locaux, le GAEC des Gennebrais et l'EARL Croiseau Gillard. La superficie des panneaux solaires sur les terres agricoles sera limitée à un maximum de 30% de la surface totale du projet. À travers ce projet agrivoltaïque, nous souhaitons assurer la pérennité de l'élevage bovin de viande de haute qualité, en donnant à des jeunes exploitants la possibilité de reprendre l'activité agricole.

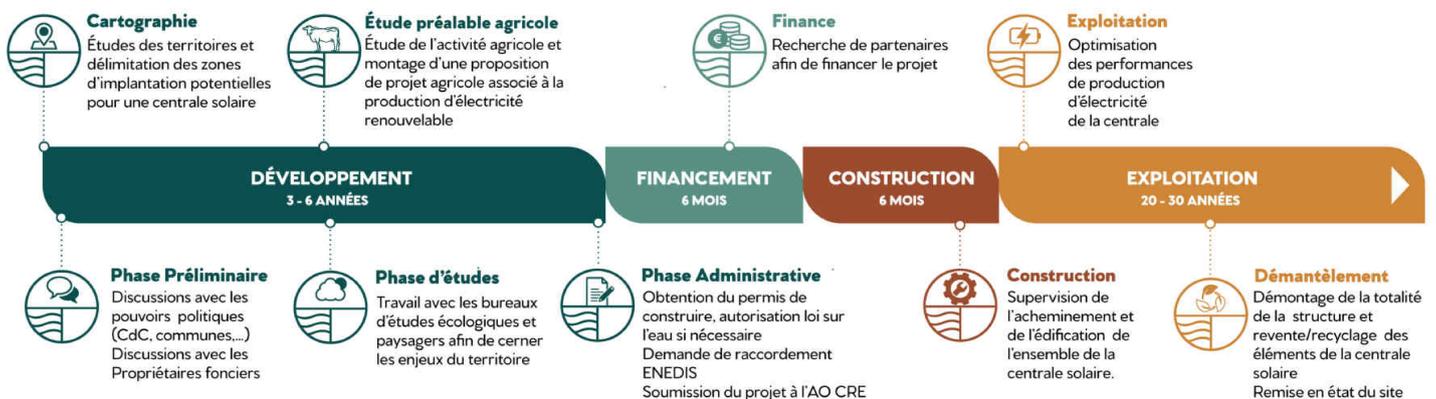
La zone d'implantation potentielle



Chiffres clés du projet

-  **30% de 41 ha**
Zone d'Implantation Potentielle maximum. Soit 12,3 ha de panneaux
-  **16 590 MWh**
Production maximale annuelle estimée
-  **5 000 foyers**
Consommation en électricité
-  **2 exploitations**
de vaches allaitantes : un cheptel de 150 vaches pour l'EARL Croiseau Gillard et 60 vaches sur le GAEC des Gennebrais.

Le calendrier



Les avantages du projet agrivoltaïque

PARTICIPER A LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

Privilégier les énergies renouvelables, c'est limiter le recours aux énergies fossiles.

PARTICIPER A LA REDYNAMISATION DES TERRITOIRES

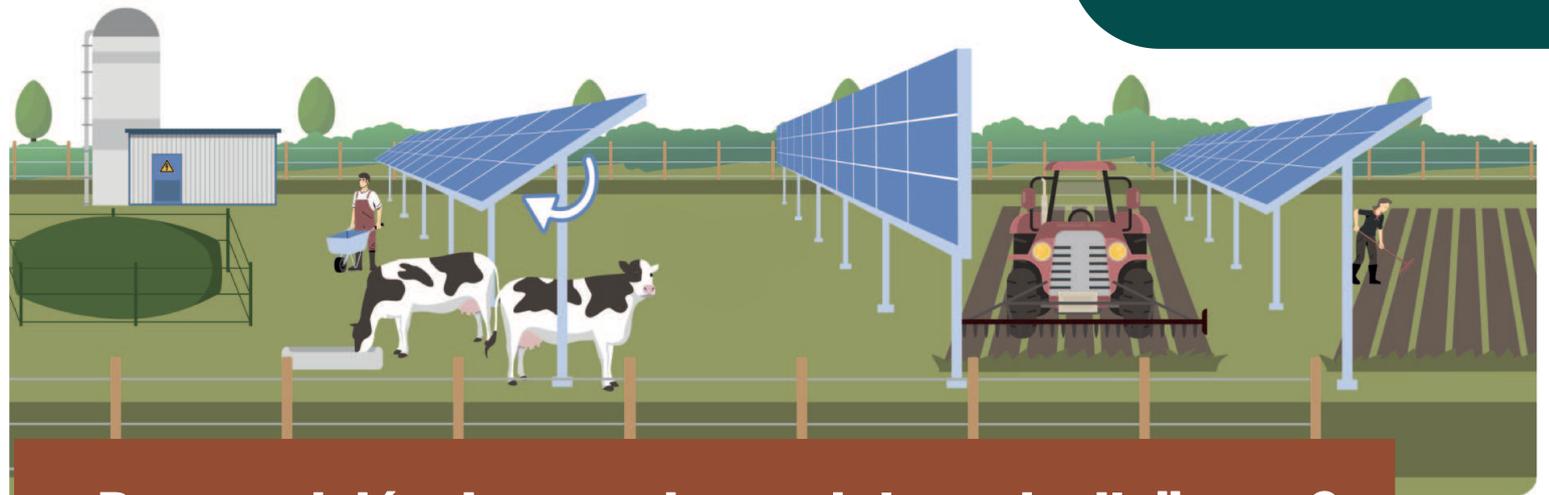
Améliorer les conditions de travail des agriculteurs tout en pérennisant leur production agricole et créer de nouveaux emplois en région pour réaliser les études, la construction, l'exploitation et la maintenance des parcs.

SOUTENIR L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE LOCAL

Encourager des pratiques agricoles durables adaptées aux élevages bovins allaitants en optimisant l'usage des terrains et en offrant des solutions innovantes pour améliorer le bien-être animal tout en diversifiant les sources de revenus des exploitants.

BENEFICIER DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DIRECTES ET INDIRECTES

Le territoire bénéficie de redevances fiscales, redevances locales pour les terrains et chemins, du recours à une sous-traitance locale mais aussi de mesures d'accompagnement à codéfinir avec le territoire.

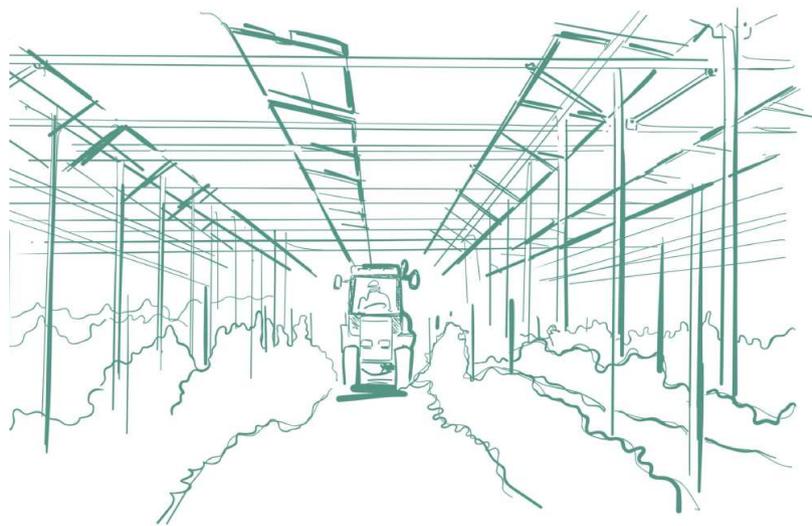
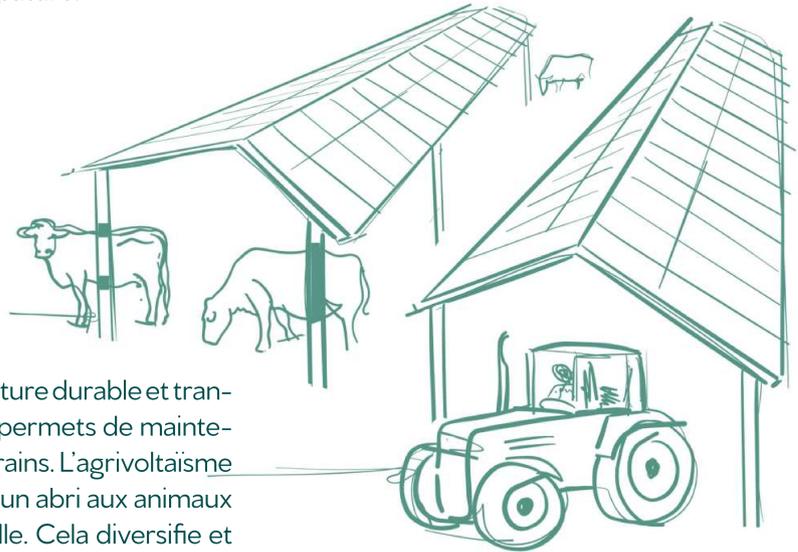


Pourquoi développer des projets agrivoltaïques ?

Aujourd'hui, la France doit continuer à développer les énergies renouvelables sur son territoire pour atteindre la neutralité carbone en 2050, objectif fixé par l'Etat. Pour cela, installer des panneaux photovoltaïques sur les toits et au-dessus des parkings est nécessaires, mais ne sera pas suffisant pour couvrir nos besoins nationaux en électricité renouvelable. Ainsi, le fait d'en installer au-dessus de culture ou de pâturage permet de développer la production d'énergie renouvelable tout en apportant différents bénéfices à la culture ou la pâture.

A la découverte de l'agrivoltaïsme !

L'agrivoltaïsme permet de combiner agriculture durable et transition énergétique. La ferme agrivoltaïque permet de maintenir une activité agricole en valorisant les terrains. L'agrivoltaïsme protège les cultures des intempéries, offre un abri aux animaux d'élevage, et s'adapte à l'usage de la parcelle. Cela diversifie et pérennise les exploitations agricoles, générant des revenus complémentaires pour soutenir la transition et faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.



La différence avec le photovoltaïque

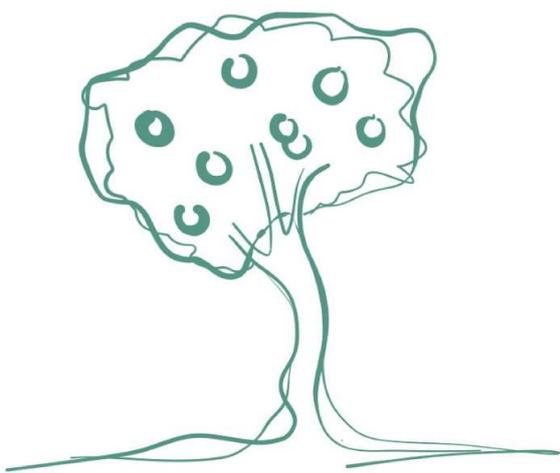
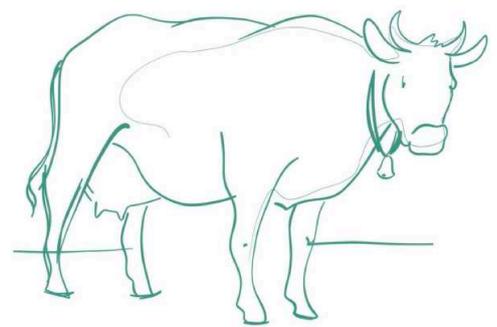
Le photovoltaïque est la conversion directe de la lumière en électricité. Il utilise des panneaux solaires pour capter au maximum l'énergie solaire, généralement installés sur les toits ou dans des champs dédiés. L'agrivoltaïsme, en revanche, combine l'agriculture et la production d'énergie solaire sur le même terrain.

Deux approches, un objectif commun : un avenir énergétique durable.

Les avantages de l'agrivoltaïsme

Pour l'élevage :

- > Protection du couvert végétal lors des épisodes de sécheresse
- > Amélioration du bien-être animal : ombrage, protection contre les intempéries
- > Aménagement du parc sur-mesure (abris, parcs de contention, abreuvoirs, etc.)
- > Un parc sécurisé qui protège le troupeau des prédateurs



Pour les cultures :

- > Protection des cultures lors des épisodes de sécheresse
- > Protection contre les stress biotiques
- > Microclimat bénéfique pour la culture (baisse de l'évapotranspiration et préservation de la ressource en eau)
- > Faible emprise au sol



Les études menées pour le projet agrivoltaïque

L'évaluation des impacts d'un projet s'appuie sur trois types d'études : une étude paysagère, une étude naturaliste et une étude agricole. Celles-ci permettent de dresser un état de référence de l'environnement du projet (population, biodiversité, climat, patrimoine, paysage...).

C'est en comparaison avec cet état de référence que les impacts potentiels du projet sont analysés. Si nécessaire, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont envisagées. Des mesures d'accompagnement peuvent également être mises en place si besoin

L'étude environnementale

Objectifs

L'étude environnementale est réalisée sur le site du projet pour :

- Identifier les caractéristiques et enjeux du site d'implantation
- Définir une implantation cohérente avec le territoire

Méthodologie

- 1. Analyse des zonages naturels** réglementaires et d'inventaires au sein de l'Aire d'Étude Environnementale et synthèse des données bibliographiques ;
- 2. Identification de l'état initial** de l'aire d'étude ;
- 3. Évaluation des incidences** potentielles du projet sur l'environnement par rapport à l'état initial ;
- 4. Proposition de mesures ERC** (Éviter, Réduire, Compenser) ;
- 5. Proposition de mesures de suivis et d'accompagnement.**

L'étude paysagère

Objectifs

- Identifier les composantes du territoire et ses caractéristiques paysagères : relief, axes de communication, bourgs, occupation des sols, hydrographie, monuments et sites historiques...
- Déterminer une implantation en cohérence avec les enjeux paysagers, lieux de vie, axes de circulation, etc.

Méthodologie

- 1. Analyse bibliographique** permettant de s'imprégner de l'esprit des lieux, des différents paysages et de leurs représentations ;
- 2. Identification des premiers enjeux et sensibilités** afin de dégager les premières orientations paysagères ;
- 3. État des lieux complet** pour la formalisation et l'approfondissement du diagnostic du projet ;
- 4. Conception et analyse des impacts** du projet afin d'envisager les mesures d'aménagement nécessaires ;
- 5. Réalisation des photomontages** pour justifier des impacts du projet depuis les secteurs sensibles du contexte paysager.

L'étude agricole

Ce document contient une analyse de l'impact du projet sur l'économie agricole du territoire. Elle comporte notamment une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole, les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs, et le cas échéant, les mesures de compensation collective envisagées. L'étude préalable agricole expose en détails le projet agricole : elle comporte notamment des modélisations agronomiques et les modélisations économiques qui ont pour objectif d'évaluer l'impact du projet sur le résultat d'exploitation de l'agriculteur.

PHASE 1

Diagnostic technique et économique de l'exploitation et du projet agricole

- 1 Analyse de la pertinence du projet agricole ;
- 2 Étude des potentialités agronomiques des sols ;
- 3 Étude des performances économiques et techniques afin d'anticiper les impacts du projet sur l'exploitation ;
- 4 Proposition de solutions permettant de solidifier et pérenniser l'activité ;
- 5 Dimensionnement du cheptel et du système prairial ;
- 6 Analyse des besoins en termes d'outillage ;
- 7 Prévisionnel économique de l'atelier sur long terme.

PHASE 2

Étude Préalable Agricole (EPA)

- 1 Enquête de terrain et entretiens avec les exploitants agricoles ;
- 2 Restitution d'une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire ;
- 3 Analyse des effets positifs et négatifs du projet, proposition de mesures de compensation agricole et ERC (« Éviter, Réduire, Compenser »).



Nos réponses à vos premières questions

Nous sommes venus à votre rencontre en juillet 2024 lors d'un porte-à-porte dans le cadre de notre démarche de concertation autour du projet. Nous tenions à vous remercier pour votre accueil et nos échanges ! Nous répondons ici aux principales questions que vous nous avez posées.

Comment garantir qu'un projet agricole soit maintenu sous la production d'électricité des panneaux photovoltaïques ?

Le maintien de la production agricole est une obligation réglementaire. Depuis l'entrée en vigueur du **Décret n° 2024-318 du 8 avril 2024** relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers, le porteur du projet doit garantir une activité agricole continue. Le décret stipule qu'en cas d'absence d'activité agricole pendant une période de 18 mois, le porteur de projet à l'obligation d'arrêter la production d'énergie. Cette réglementation renforce l'engagement à maintenir une activité agricole active et durable sous les installations photovoltaïques, assurant ainsi le respect des terres agricoles et leur utilisation multifonctionnelle (principe de réversibilité de l'activité agricole sous les panneaux solaires).

De plus, afin d'optimiser l'interaction entre l'agriculture et la production d'énergie, un suivi régulier des activités, des rendements agricoles et des performances des installations photovoltaïques sont réalisés durant toute la durée de vie du projet, et des ajustements sont mis en place afin de satisfaire les besoins agricoles.

Quels impacts le projet agrivoltaïque aura sur la faune et la flore, et notamment sur les animaux d'élevage en dessous des panneaux ?

Le projet agrivoltaïque aura plusieurs impacts positifs sur la faune et la flore, ainsi que sur les animaux d'élevage sous les panneaux. Les panneaux photovoltaïques peuvent offrir une protection contre les intempéries et les rayons solaires excessifs, créant ainsi un microclimat favorable pour certaines cultures et les animaux d'élevage. Voici quelques points spécifiques :

- **Faune et Flore** : Les ombres créées par les panneaux peuvent aider à réduire la température du sol, ce qui peut être bénéfique pour certaines cultures sensibles à la chaleur.
- **Animaux d'élevage** : Pour les animaux, les panneaux peuvent fournir de l'ombre, réduisant ainsi le stress thermique pendant les périodes chaudes. Cela peut améliorer le bien-être animal et potentiellement augmenter la productivité. Toutefois, il est essentiel de s'assurer que les animaux ont toujours un accès suffisant à la lumière naturelle et à l'espace pour se déplacer librement.

Où sont fabriqués les panneaux photovoltaïques et comment sont-ils recyclés ?

Les panneaux photovoltaïques sont fabriqués principalement en Asie, avec des pays comme la Chine dominant le marché mondial. Cependant, il existe également quelques fabricants Européens avec des standards environnementaux plus élevés mais des prix aujourd'hui beaucoup plus chers !

Le recyclage des panneaux photovoltaïques est un aspect crucial de leur cycle de vie. En Europe, la directive WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment) impose des obligations strictes pour le recyclage des panneaux solaires. Actuellement, le taux de recyclage des panneaux photovoltaïques atteint environ 95 % pour les matériaux principaux tels que le verre, l'aluminium et le silicium. En France, l'organisme SOREN (anciennement PV Cycle France) est spécialisé dans la collecte et le recyclage des panneaux photovoltaïques en fin de vie. SOREN met en place des filières de collecte efficaces et garantit que les matériaux récupérés sont réintroduits dans le cycle de production, contribuant ainsi à une économie circulaire.

Le projet va-t-il beaucoup impacter le paysage ?

L'étude paysagère va étudier la façon dont le projet pourra être mené en impactant le moins possible le paysage. Le site actuel est en grande partie entouré d'arbres de façon assez dense, notamment depuis la route. Le projet devrait donc être assez peu visible aux alentours. Pour les points de vue depuis lesquels il pourrait être plus visible, des mesures de compensations seront étudiées avec les riverains et personnes concernées pour limiter au maximum l'impact visuel du projet.

Le fait que les panneaux absorbent la lumière limite grandement l'effet de réverbération. Également, l'espace entre chaque rangée de panneaux adapté au projet agricole permet d'avoir une surface de panneaux peu dense, donc moins massif visuellement.